



Mairie de SERRALONGUE  
66230

Téléphone: 04.68.39.61.34

email: [serralongue@wanadoo.fr](mailto:serralongue@wanadoo.fr)

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2025

Le conseil municipal de la commune de Serralongue s'est réuni le vendredi 31 janvier à 17h30 à la salle Hubert TENAS.

---

### Ordre du jour - Présents - Absents – Procurations - Quorum

---

#### Ordre du jour :

- Remboursement des frais médicaux à un agent (délibération),
- Approbation de la convention ADS avec le service urbanisme de la communauté de communes du Haut-Vallespir (délibération),
- Ouverture des crédits d'investissements (délibération),
- Choix du panneau H33,
- Choix des plaques des noms de rue et de numérotation.
- Additif :  
Demande de subvention pour les travaux de cristallisation du château de Cabrenç (délibération)
- Questions diverses

#### Etaient présents :

Philippe JUANOLA (Maire), Machteld LEMPENS, Peter PETERSEN, Eve ROIG, Richard TENAS, Corinne TESSIER

#### Absentes excusées :

Nadia GUYAUX donne procuration à Philippe JUANOLA  
Ilhem BELOULHI donne procuration à Machteld LEMPENS  
Virginie VERRIER,

Désignation d'un secrétaire de séance : Richard TENAS

---

### Approbation de la note de synthèse du 16 décembre 2024 à 17h30

---

#### Exposé du rapporteur :

Mr Le Maire indique que les membres du Conseil Municipal avaient tous été destinataires de la note de synthèse de la séance du 16 décembre 2024 à 17h30.

Il questionne l'assemblée afin de savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitent solliciter des rectifications et/ou modifications sur le document en question.

Ceci étant dit et entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité.**

**Adopte le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 à 17h30**

## DÉLIBÉRATIONS

*Rapporteur : Mr Le Maire*

### Délibération n°01-2025 remboursement de frais médicaux

Suite au rendez-vous chez un médecin agréé afin de valider la prolongation du mi-temps thérapeutique, l'employé communal a dû faire l'avance des frais.

Le montant de la consultation s'élève à 30 €, il convient de rembourser l'employé communal de cette somme.

#### Intervention :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le remboursement des frais s'élevant à 30 €.

### Délibération n°02-2025 Approbation de la convention des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols

Vu la Loi n° 2014-366 du 24/03/2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,  
Vu la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,  
Vu le code de l'urbanisme, et en particulier les articles L422-1a), L423-10 et R423-15b) ;  
Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°2018-163 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir en date du 14/12/2018 et du conseil communautaire du Haut-Vallespir en date du 07/02/2019 ;

M. le maire rappelle au conseil municipal que l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune de Serralongue est mutualisée avec la Communauté de Communes du Haut-Vallespir. La convention (jointe en annexe) a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du service instructeur mutualisé auprès de la commune de Serralongue.

#### Intervention:/

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- Approuve la convention jointe à la présente délibération.
- Autorise Mr Le Maire à signer les documents y afférents.

### Délibération n°03-2025 Absence de budget voté – Engagement des dépenses d'investissements

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

#### **Article L 1612-1**

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette*

venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

**Dépenses d'investissement 2024 (chapitre 21) : 192 216.03 €**

DM n°3	- 25 000 €
Article 1641 – emprunts	- 11 311.14 €
Reste à réaliser 2024	<u>- 55 580.00 €</u>
	100 325.89 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 000 € (< 25% x 100 325.89 €.)

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- 2111 (Terrains nus) pour 8 000 €
- 2135 (Installations générales, agencements, aménagements de construction) pour 5 000 €.
- 2151 (Réseau de voirie) pour 5 000 €
- 2158 (Autres installations, matériel et outillages techniques) pour 2 000 €
- 2188 (Autres immobilisations corporelles) pour 5 000 €

Total : 25 000 €

Intervention : /

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## Délibération n°04-2025 demande de subvention pour le château de Cabrenç

Vu le projet de travaux de cristallisation d'urgence du château de Cabrenç,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de valider le projet de travaux de cristallisation d'urgence du château de Cabrenç,

Monsieur Le Maire propose de solliciter l'État, la Région et le Département afin d'obtenir les aides nécessaires à la réalisation de ce projet,

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

<b>Coût HT des travaux :</b>	<b>57 930 €</b>
État – DRAC 43.78 %	25 364 €
Région 18.11 %	10 490 €
Département 18.11 %	10 490 €
Autofinancement HT	11 586 €
Coût TTC des travaux	69 516 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :**

- **Valide** le projet de travaux de cristallisation d'urgence du château de Cabrenç,
- **Autorise** Mr Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

### SANS DÉLIBÉRATION

✓ **Choix du panneau H33 :**

Intervention :

Signalisation Grand Sud a proposé deux maquettes, celle retenue par le conseil municipal est la **numéro2**

✓ **Choix des plaques des noms de rue et de numérotation des habitations :**

Plusieurs devis et matériaux proposés.

Interventions :

Le devis retenu est celui de signalisation Grand Sud pour 181 plaques de numérotation et 3 noms de rues pour un montant total de 2 317.99 €uros TTC.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Philippe JUANOLA :

- Félicitation à Delphine BUSQUETS qui a brillamment réussi son examen de rédactrice territoriale.
- Site Internet de la commune : consultation pour refaire le site de la commune ; on regarde les rendus des propositions que nous avons et les engagements. De plus notre site n'est actuellement plus accessible.
- Heures supplémentaires à J.THIVILLIER reconduites pour pallier les absences de F.OLIVE et JF.ROUSTANY.
- Un poteau est tombé sur Can Guillamou mais on ne connaît pas la propriété de ce dernier ; l'identification reste en cours France Telecom et ENEDIS se renvoyant la balle.
- Un devis de rénovation de l'éclairage intérieur de notre église Sainte Marie a été demandé.
- Le relevé géomètre des terrains du cimetière a été réalisé :
  - La poursuite des travaux d'aménagement peut être engagée (casier funéraires commandés à la société MARTELO
  - Réalisation en régie d'une rampe d'accès PMR à l'extension du cimetière
- Intervention du SDIS sur la commune de Serralongue : 13 interventions au total en 2024 soit un total de 221 heures.
- Très belle cérémonie des vœux avec remerciements particuliers à l'équipe municipale, les nombreux Serralonguais présents et les élus du territoire qui nous ont honoré de leur présence.

### ➤ Richard TENAS :

- Travaux de l'Hostal (Phase 2) : Les DQE (Descriptif Quantitatif Economique) des lots restants ont été élaborés par le maitre d'Œuvre et doivent faire l'objet d'une discussion en commission travaux afin de lancer les consultations.
- Les travaux de la phase 1 devraient se terminer à la mi-février ; prochaine réunion de chantier le 13/02/2025.
- Les rivières de notre commune ont des noms mais il serait intéressant de les nommer par une signalétique.
- Eclairage du Conjurador : révision du devis et envisager les travaux sur 2025

### ➤ Eve ROIG :

- Réunion sur le festival SNORC : bilan très positif et il a été relevé le nombre important de participants sur la commune de Serralongue. En 2025 la soirée Castagnade sous les étoiles sera reconduite.
- Réunion du micro-festival de l'image en collaboration avec l'agence d'attractivité de Amelie les bains – réunion à venir.
- Embellissement du Conjurador : à prévoir au printemps une réunion pour améliorer l'information sur le site, améliorer et mettre en valeur le lieu.
- Intervention de Camille BROQUET sur les enduits intérieurs en plafond et a épuré l'intérieur de l'édifice.
- Camille BROQUET a établi une approche archéologique concernant notre Conjurador.

➤ Machteld LEMPENS :

- Remerciements du président du syndicat Agricole du Vallespir (Th.Ribes) pour la subvention accordée par la commune de SERRALONGUE qui les a bien aidé en cette année avec la fièvre Catharale ovine.
- Voir possibilité de rajouter du broyat sur l'aire de jeu des enfants

## AGENDA

- Réunion de la commission travaux – phase 2 de l'hostal de Cabrenç : semaine 7 à planifier
- Réunion de la commission finance : début mars à planifier
- Prochain conseil municipal : 28 Février 2025 à 17h30
- Réunion des Associations : 1 Mars 2025 à 16h.